

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-586

présenté par  
M. Rolland

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	10 400 000	0
Livre et industries culturelles	0	10 400 000
<b>TOTAUX</b>	10 400 000	10 400 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

**Les radios associatives locales occupent une place fondamentale dans le paysage médiatique français, en particulier dans les zones rurales, les quartiers prioritaires et les territoires d'outre-mer.**

Elles jouent un rôle de cohésion sociale, animent la vie locale, offrent une tribune aux citoyens et acteurs locaux, et contribuent ainsi à enrichir la diversité culturelle.

Elles mènent également des actions cruciales d'éducation aux médias, de lutte contre la désinformation et la formation, notamment auprès des jeunes publics. Elles emploient environ 2 850 personnes, dont 270 journalistes professionnels, ce qui en fait le deuxième employeur du secteur radiophonique après le service public.

Une réduction significative de près de 30 % est cependant prévue pour le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), qui passerait de 35,7 millions d'euros en 2024 à 25,3 millions d'euros. Cette baisse de plus de 10 millions d'euros mettrait en péril la survie de plus de 770 radios associatives en France (Radio Alto, RCF Savoie,...)

Cet amendement en responsabilité, propose de revenir à hauteur du budget 2024 (35,7 millions d'euros) en allouant 10,4 millions d'euros supplémentaires à l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme « Presse et médias ».

Ce réajustement est essentiel pour maintenir l'équilibre économique des radios associatives, préserver des centaines d'emplois et garantir la diversité et le pluralisme dans le paysage radiophonique français.

Il s'inscrit dans la continuité des priorités de l'État en matière de soutien aux médias locaux et d'éducation aux médias.

Enfin, la baisse des crédits du programme « Livre et industries culturelles » découle des obligations de gage, bien qu'elle ne soit pas souhaitée.

L'auteur de l'amendement demande donc la levée de ce gage.